



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT  
MEDITERRANEE

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

**Département de l'Hérault**  
Arrondissement de Béziers

**N°2014 001864**

**OBJET :**  
**MARCHES 2016-021**  
**ET 2016-022**  
**FOURNITURES**  
**ADMINISTRATIVES**  
**AVENANT DE**  
**PROLONGATION**

Réf. : CB/sgb/pn

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Vu la délibération N°001325 du conseil communautaire du 14 avril 2014 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

Vu le procès-verbal d'élection du Président du 14 avril 2014 portant élection de Monsieur Gilles D'ETTORE en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

Vu l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

Vu la délibération N°001358 du conseil communautaire du 24 avril 2014 accordant à Monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et notamment autorisant Monsieur le Président, à signer les marchés jusqu'à 207 000 € HT ainsi que les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial de plus de 5 % ou les avenants qui ne modifient pas le montant initial du marché ;

Vu l'ordonnance du 25 Mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de procédures et d'exécution des contrats publics pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, qui permet notamment de prolonger, par avenant et selon certaines conditions les contrats qui arrivent à échéance pendant l'état d'urgence.

Considérant que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé un marché à bons de commande pour les « fournitures administratives » en date du 04 mai 2016 avec la Société LACOSTE, pour une durée d'une année renouvelable trois fois, soit jusqu'au 04 Mai 2020.

**DECIDE**

**- Article 1 :**

De prolonger, par avenant, les marchés n°2016-021 et 2016-022 avec la Société LACOSTE, domiciliée 15 Allée de la Sarriette – 84250 le THOR, pour une durée de cinq mois, soit jusqu'au 03 Octobre 2020.

**- Article 2 :**

De prélever les dépenses sur le budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

**- Article final :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT- THIBERY, le Jeudi 30 Avril 2020



Accusé de réception en préfecture  
034-243400819-20200507-2014001864-AU  
Date de télétransmission : 07/05/2020  
Date de réception préfecture : 07/05/2020